

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

Délibération  
n° 2011.11.180

Parc d'activités  
Euratlantique (tranche 2)  
- Commune de SAINT-  
YRIEIX-SUR-  
CHARENTE :  
cession de terrain à  
l'entreprise MORY  
TEAM - Paiement  
différé du prix de  
vente en 2012

**LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

**Secrétaire de séance** : Rachid RAHMANI

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Redwan LOUHMAI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI,

**Excusé(s)** :

André BONICHON, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Frédéric SARDIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 NOVEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.11.180**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC (TRANCHE 2) - COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE : CESSION DE TERRAIN A L'ENTREPRISE MORY TEAM - PAIEMENT DIFFERE DU PRIX DE VENTE EN 2012**

MORY TEAM est une société par actions simplifiées possédant 65 établissements en France, dont celui de Nersac, qui exerce une activité de messagerie et emploie une cinquantaine de personnes, dans un bâtiment de 2 600 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 22 507 m<sup>2</sup>.

Par délibération n°11 du 28 février 2008, le conseil communautaire a autorisé la cession du lot n°28 du parc d'activités Euratlantic® (Saint-Yrieix-sur-Charente) à la société MORY TEAM, ou à tout autre société intervenant pour son compte dans le cadre de son projet de relocalisation, au prix de 562 675 € HT.

Par délibération n°43 du 31 mars 2011, l'investisseur a été autorisé à payer le prix de vente du terrain de façon différée après la livraison du bâtiment, au plus tard le 15 novembre 2011. En cas d'abandon du projet après la signature des actes notariés, l'investisseur devra rétrocéder le terrain au GrandAngoulême à ses propres frais et remis en état d'origine.

L'investisseur et son mandataire (SAEML Territoires Charente) ont obtenu le permis de construire, débuté les travaux en mai 2011 et l'acte de vente a été signé le 14 juin. En juillet suivant, les travaux ont été suspendus suite au placement en redressement judiciaire de la société MORY TEAM le 27 juin 2011.

Depuis par courrier du 13 juillet 2011, le mandataire a sollicité le GrandAngoulême afin d'obtenir un nouveau report du paiement du prix au 31 mars 2012.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 21 septembre 2011,

**Je vous propose :**

**DE MODIFIER** la délibération n°43 du 31 mars 2011 afin de reporter le paiement du prix de vente au 31 mars 2012.

**D'AUTORISER** le mandataire à trouver un autre client, dont l'activité devra être agréée par le GrandAngoulême préalablement à son implantation sur le parc d'activités Euratlantic.

**D'AUTORISER** le président à signer l'acte à venir suivant les nouvelles conditions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**08 novembre 2011**

**Affiché le :**

**08 novembre 2011**